



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations  
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul  
Séance du 4 octobre 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice .....10  
Présents .....8  
Votants .....8  
Exprimés .....9

**Date de la convocation :** 26/09/2023

**Date d'affichage :** 26/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le quatre octobre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Grange aux Marnes,  
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

**ABSENTS EXCUSES :** VERLAGUET Mathieu

**PROCURATION :** LAYRAL Emmanuel a donné procuration à FABRE Cédric

**SECRETAIRE DE SEANCE** Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

**SEANCE N°2023-9**  
**DELIBERATION N°2023-9-2**  
**COMMANDE PUBLIQUE – ENTRETIEN 2020 n°SIEDAFV77 CARTO 31819**  
**- Rénovation lumineaire en LED -**

Vu la délibération n°2019-5-2 du 24 mai 2019 relative à la participation au groupement de commande 2020-2023 coordonné par le SIEDA pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public ;

Vu le chiffrage du SIEDA qui précise que le montant des travaux de rénovation des luminaires en LED réalisés dans le cadre de la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public s'élève à 15 000,00€ H.T. ;

**Considérant que** sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 12 600,00€, le reste à charge de la Commune est de 18 000,00€. (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint)

**Considérant que** la commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA ;

**Considérant que** de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 9 000,00€ + 9000,00€ = 18 000,00€. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 8 858,00€.

**Considérant alors que** dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

**Considérant donc que** ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 231 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 54 000,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 12 600,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à neuf voix pour,**

- **de s'engager** à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 54 000,00€
- **de demander et percevoir** la subvention Fonds Vert de l'Etat ;
- **de percevoir** la subvention du SIEDA d'un montant de 12 600,00€ ;
- **de s'engager** à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux ;
- **Précise que** la participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**



**PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Commune de ST JEAN ST PAUL

Eclairage Public ENTRETIEN 2020 – n° SIEDAFV77 –

Dossier Rénovation LED

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	45 000,00€
TVA (20%)	9 000,00€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 000,00€</b>
<b>Participation du SIEDA (HT) : 350€/luminaires conformément aux décisions du comité syndical</b>	<b>12 600,00€</b>
Subvention Fonds Vert	23 400,00€
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	9 000,00€
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	9 000,00€
<b>Total charge de la collectivité</b>	<b>18 000,00€</b>
Possibilité récupération FCTVA (16,40%)	8 838,00€

Le Présent Plan de financement vaut accord de subvention



**Opération comptable à réaliser sur votre budget**

	231	
	-----	
Prise en charge des travaux par la commune	54 000,00	
		13258
		-----
Participation du SIEDA		12 600,00
Récupération de la TVA auprès du FCTVA sur le compte 231		

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 10 octobre 2023
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 10 octobre 2023

Le Maire  
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance  
GARAMPON Olivier



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

